

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

### Données générales

Visualisation de l'habitation et de l'installation

Adresse de l'installation 6040 Jumet  
 Type de locaux unité d'habitation (maison)  
 Propriétaire  
 Responsable des travaux non communiqué  
 Carte ID non communiqué  
 Date du contrôle 11/07/2017  
 Type du contrôle visite périodique (Art. 271)  
 Agent visiteur  
 Dérogations applicables/appliquées Art. 278  
 Revisite Certinergie Oui  
 Références du PV précédent 19/2017/7542/01



### Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS  
 Code EAN non communiqué  
 Numéro du compteur 33079514  
 Index jour / nuit 52,1 / 56,8  
 Demande de renforcement : le calibre maximum autorisé de la protection de branchement pour l'installation contrôlée est de 40A  
 Type de raccordement aérien  
 Câble compteur - tableau VVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>  
 Tension nominale de service 230V - AC  
 Courant nominal de la protection de branchement 25A

### Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK Nombre de tableaux 1 Nombre de circuits 12

Circuit(s) 12 disj 16A 2P

Protection

Section (mm<sup>2</sup>)

Conclusion

Les fondations datent d'avant le 1/10/1981  
 Prise de terre piquets  
 Résistance de dispersion de la prise de terre ( $\Omega$ ) 29,5  
 Conformité des liaisons équipotentielles et des PE OK  
 Test de continuité conduant  
 Contrôle boucle de défaut conduant  
 Protection contre les contacts indirects OK  
 Résistance minimale d'isolement mesurée (M $\Omega$ ) 1,74  
 Dispositif différentiel de tête ID - 40A - 300mA - type A - test OK  
 Dispositif différentiel "sdb" ID - 40A - 30mA - type A - test OK  
 Raccordement OK  
 Eclairage/machines OK  
 Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles OK  
 Protection contre les contacts directs OK

### Conclusion : CONFORME

A la date du 11/07/2017, l'installation électrique de - 6040 Jumet est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 11/07/2042.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
 Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
 Tél: 0800 82 171  
 Mail : info@certinergie.be

### Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1<sup>er</sup> octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

### En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

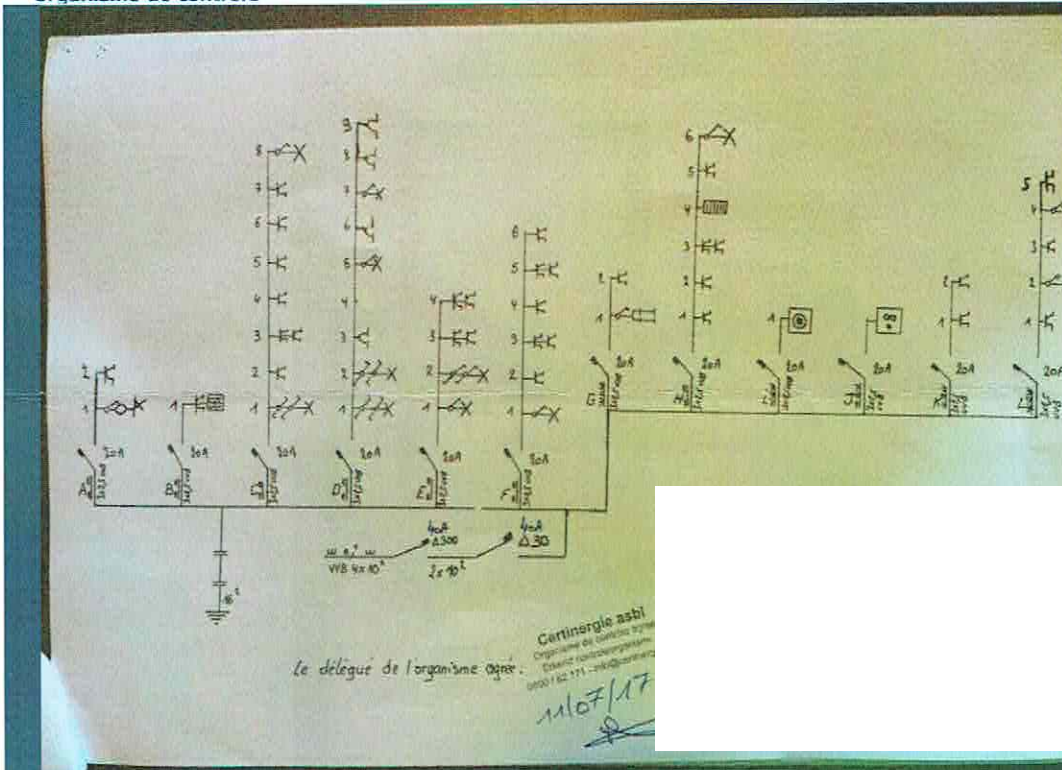
- 1 Lisez attentivement ce procès-verbal
- 2 Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire
- 3 Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation
- 4 Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

#### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

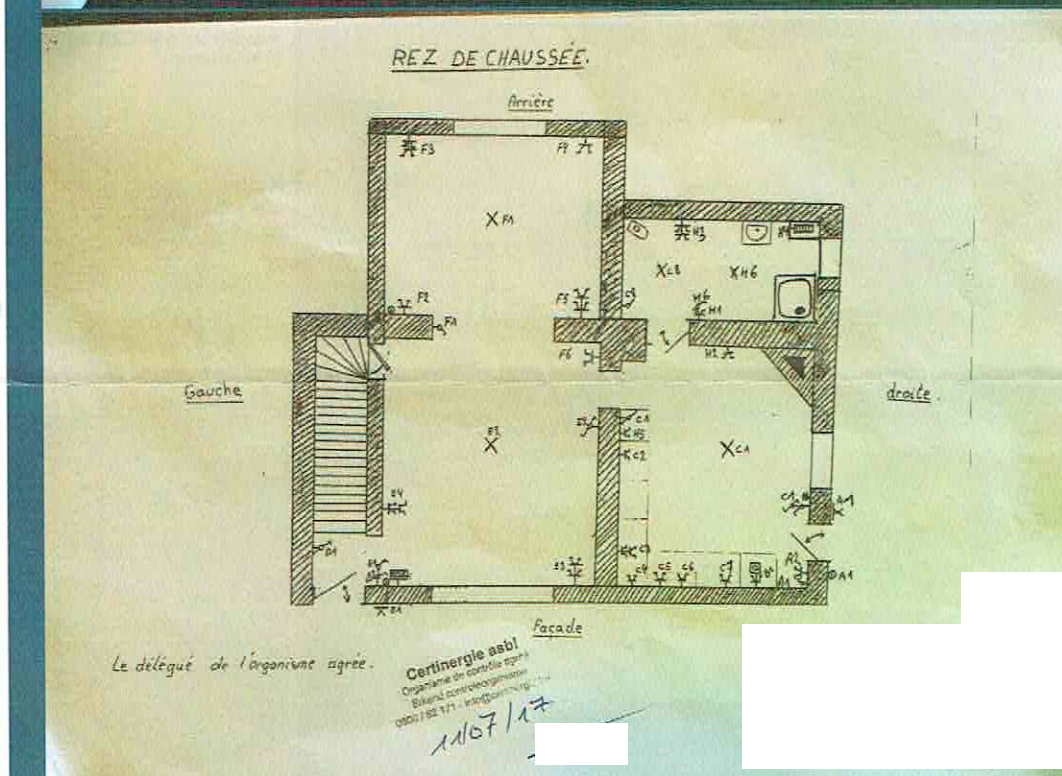
Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
 Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
 TVA : BE0536501654

Site internet: [www.certinergie.be](http://www.certinergie.be)  
 Tél: 0800 82 171  
 Mail : [info@certinergie.be](mailto:info@certinergie.be)

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



**Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle

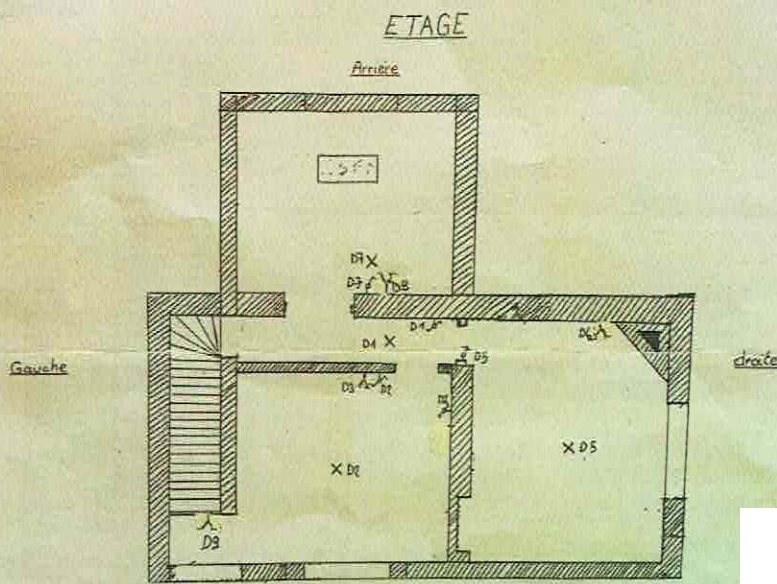
www.certinergie.be

0800 82 171

info@certinergie.be



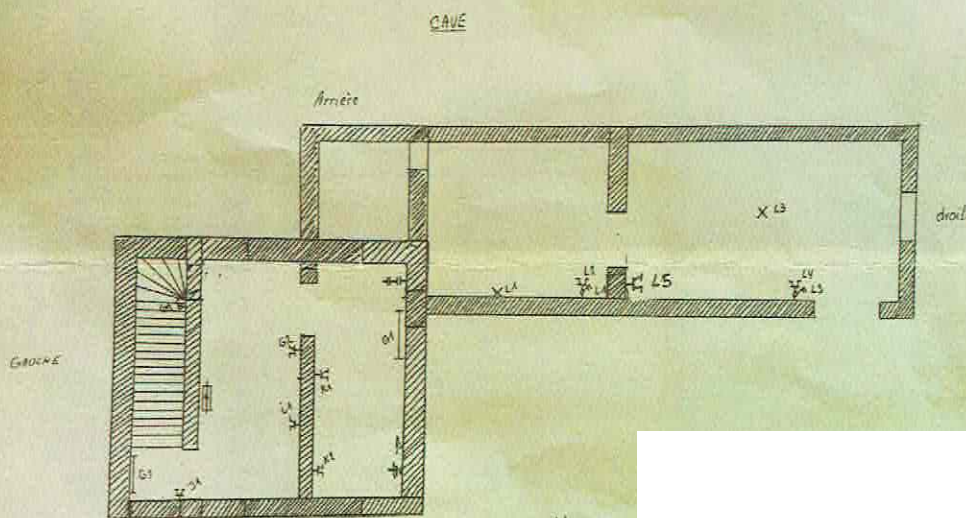
Plan(s) de position de l'installation



Le délégué de l'organisme agréé.

Certinergie asbl  
Organisme de contrôle agréé  
Eikend controlorgaan  
0800 / 82 171 - info@certinergie.be  
11/07/17

Plan(s) de position de l'installation



Le délégué de l'organisme agréé.

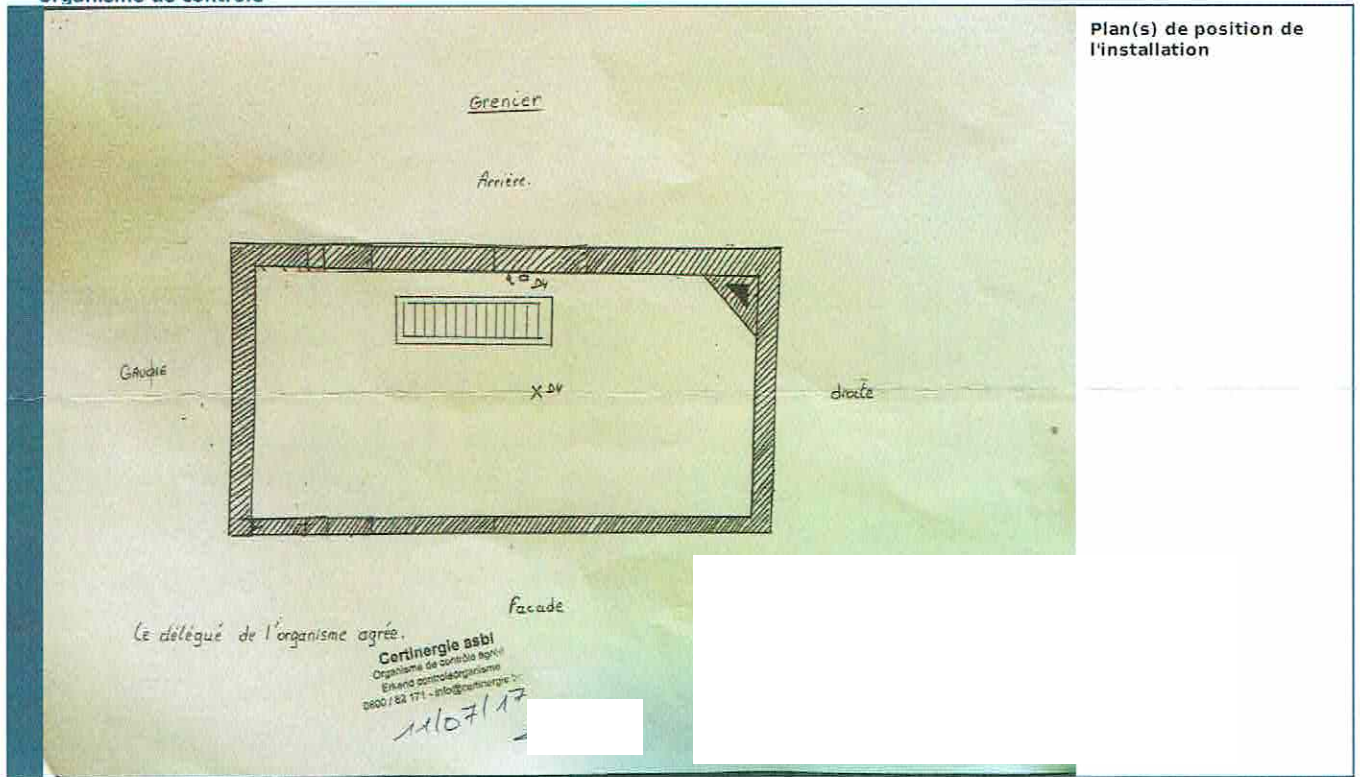
Certinergie asbl  
Organisme de contrôle agréé  
Eikend controlorgaan  
0800 / 82 171 - info@certinergie.be  
11/07/17

**Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site Internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be

Plan(s) de position de l'installation



**Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
 Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
 TVA : BE0536501654



Site Internet: [www.certinergie.be](http://www.certinergie.be)  
 Tél: 0800 82 171  
 Mail : [info@certinergie.be](mailto:info@certinergie.be)